



PRÉFÈTE DE LA GIRONDE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bordeaux, le 3 mai 2021

Prévention sur la Leyre et pratiques de pleine nature en post-confinement : bien-faits et conseils de prudence ou comment profiter de ce milieu naturel exceptionnel en toute sécurité

Forte fréquentation, méconnaissance d'un milieu sensible et quelques incidents ont marqué la haute saison 2020 sur la Leyre à la sortie du confinement. Pour prévenir d'une situation similaire, la sous-préfecture d'Arcachon, les 6 communes riveraines de l'Eyre et son delta et le Parc naturel régional des Landes de Gascogne agiront conjointement, en avant-saison et pendant l'été, pour sensibiliser les usagers aux bonnes pratiques pour profiter à de ce joyau de nature en toute sécurité.

Une sortie dans la nature ça se prépare :

Pratiquer une activité sportive en pleine nature, c'est du bonheur mais pas seulement. Chacun a besoin, en cette période délicate de confinements successifs, de respirer, de se dépenser et de vivre des moments conviviaux qui offrent un sentiment de liberté. Mais une sortie mal préparée ou un manque d'informations peuvent être source de risques pour les pagayeurs ou les VTTistes, d'autant plus que le milieu naturel fréquenté est bien souvent incertain, vivant, fragile et fréquenté par d'autres usagers. Pour chaque pratique en pleine nature, il existe des codes et des précautions, c'est pourquoi il est recommandé de :

- **se renseigner** avant de partir sur l'état du parcours, la météo, le niveau d'eau...
- **vérifier** que la pratique est bien autorisée sur le lieu,
- **maîtriser** son engouement car la nature n'est pas un espace de grands dévouements,
- **respecter** la faune, la flore, les paysages et signaler tout incident ou pollution,
- **ne jamais oublier que le risque d'incendie est majeur** et ses effets très préjudiciables,
- **partager l'espace et n'occasionner aucune gêne** pour les autres usagers et/ou propriétaires,
- **ne laisser aucune trace** de son passage, pas même la trace GPX sur le web d'un itinéraire non officiel.

La sécurité des usagers : l'affaire de tous et de chacun

La saison n'a pas encore commencé, et déjà deux incidents sont à déplorer (abandons de canoë) sur l'Eyre. En cause, des publics dont la connaissance des « codes » de la nature et celle des exigences et risques des pratiques de pleine nature sont faibles. Plusieurs réglementations permettent d'y voir plus clair et par conséquent, de jouer la carte de la sécurité y compris pour des pratiques qui semblent « faciles » comme le VTT ou le canoë.

**Bureau de la communication
interministérielle**



Il convient de :

- **respecter les réglementations** des disciplines (âge mini, savoir nager, équipement de sécurité individuel...),
- **de ne faire ni feu ni bivouac non autorisés dans la vallée de La leyre,**
- **être en bonne condition physique,**
- **ne pas faire participer d'enfants en bas âge.**

Des professionnels compétents sont là pour accompagner et/ou répondre aux questions de chacun. En cas de doute, il vaut mieux rester prudent et se montrer responsable quant à sa propre sécurité.

Des actions coordonnées de sensibilisation, de prévention, de répression si nécessaire seront menées sur l'eau et sur les berges, par les services de l'État et les polices municipales. Une vigilance accrue sur les sites à forte fréquentation sur les milieux plus fragiles à préserver, combinée à une responsabilisation de chacun permettra, une belle saison pour la Leyre et le territoire.

Les sites utiles : <https://preventionete.sports.gouv.fr> et www.canoesurlaleyre.com



Contacts presse :

Préfecture de la Gironde : Sophie BILLA/Agathe NOUGUÉ – 05 56 90 60 18 / pref-communication@gironde.gouv.fr

PNR Landes de Gascogne : Mathilde FRAIGNEAU – 06 76 59 26 99 / m.mathilde@parc-landes-de-gascogne.fr

**Bureau de la communication
interministérielle**

